



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Conseil Municipal
Séance du 1^{er} mars 2024 – 19 heures
Convocation du 23 février 2024
Séance ordinaire

Envoyé en préfecture le 05/03/2024
Reçu en préfecture le 05/03/2024
Publié le
ID : 059-215904897-20240301-DCM_20240301_10-DE



Membres en exercice : 27
Présents : 21
Absents Excusés Représentés : 2
Absents : 4

Étaient présents : M. Alain MENSION, Maire

Mrs Mmes Karine SKOTAREK – David MORTREUX – Geneviève LECLERCQ – Cédric STICKER – Pascaline VITELLARO – Maria IULIANO – Régis SALLEZ – Bernard TRICOT – Bernard HELLEBUYCK – Michel COURTECUISSÉ – Pascal KACZMARCZYK – Marie-Louise LEMAIRE – Maryline MARLIERE – Salvatore BELLU – Christian LEMAR – Céline CARNEAU – Stéphanie LEMAIRE – Kitty DUQUESNE – Anthony WATTEAU – Angélique GOGÉ.

Étaient absents excusés représentés : Mme Mr LANGELIN représenté par Salvatore BELLU – Angélique DHINNIN représentée par David MORTREUX.

Étaient absents : Mmes Mrs Aurélie PETIT – Clémence BARBIER – Gaëtan GRARD – Sébastien MANCHE.

Président de la séance : M. Alain MENSION, Maire
Secrétaire de séance : Mme Karine SKOTAREK, 1^{ère} Adjointe

DCM_20240301 – 10 – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) – Année 2024 – 2^{ème} priorité - Réaménagement du centre-bourg, aménagement urbain et paysager – Mise aux normes d'accessibilité et de sécurité des accès des écoles du centre et de leurs parvis – PHASE 2 – Demande de subvention

M. le Maire explique que pour le projet de « réaménagement du centre-bourg, aménagement urbain et paysager – Mise aux normes d'accessibilité et de sécurité des accès des écoles du centre et de leurs parvis » que le Conseil municipal a approuvé par délibération en date du 13 décembre 2021, une subvention peut être sollicitée auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. pour l'année 2024.

Le montant des travaux relatifs au projet énoncé s'élève à 503 781 € HT.

Considérant que ce projet est conforme à la circulaire préfectorale du 13 décembre 2023, il est proposé au Conseil municipal :

- de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2024,
- d'assurer le financement comme suit :
 - > demande D.E.T.R. (Etat) : 40% : 201 512.40 €
 - > autres financements Etat : /
 - > autres subventions Région : /
 - > autofinancement : 60% : 302 268.60 € HT
- de l'autoriser à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier
- d'inscrire les crédits correspondants au budget

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le

ID : 059-215904897-20240301-DCM_20240301_10-DE



Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance
1^{ère} Adjointe,

Le Maire,

Karine SKOTAREK

Alain MENSION

Publié sur le site internet le 05 mars 2024